

N° 2023/045

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Par suite d'une convocation en date du 15 décembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le jeudi 21 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	Mme GIGON Christine
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEVEQUE Marie-José
M. MATHIAN Christian	Mme NURY Cassandra
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. THERY Jacques
 Mme CROS Christelle a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
 M. CROS Samuel a donné procuration à Mme GAGNARD Céline
 M. FLECHON Vincent a donné procuration à Mme GIGON Christine
 Mme SAUVEBELLE Sarah a donné procuration à M. HERNANDEZ Guy

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 08-21/12/2023**DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire explique que la commune de COUX, afin d'inscrire le patrimoine public local dans la transition, porte un projet de rénovation énergétique de plusieurs bâtiments communaux.

Les audits énergétiques de la Mairie et de l'école du Village ont été réalisés par le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) en juillet 2023.

L'ancien local des Services Techniques et d'autres bâtiments donneront lieu à des audits énergétiques par le SDE 07 afin d'établir le programme de travaux et d'obtenir un chiffrage précis.

Le programme comprendra des travaux d'isolation thermique des façades et des toitures et le remplacement des menuiseries et stores (si nécessaire) afin de couvrir les objectifs de réduction de la consommation énergétique et de recours aux énergies renouvelables.

Le coût prévisionnel est évalué à la somme de 214 770,00 euros HT soit un montant TTC de 257 724,00 euros pour la première tranche :

- Mairie : 157 700,00 euros HT soit 189 240,00 euros TTC
- Salle ancien local des Services Techniques : 57 000,00 euros HT soit 68 400,00 euros TTC

Monsieur le Maire rappelle que chaque année les collectivités ont la possibilité de bénéficier de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ou DSIL (Dotation de l'Investissement Local).

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver, le dossier de financement pour cette opération et précise que dans le cadre du dispositif DETR le taux de subvention peut atteindre 40%.

Monsieur le Maire informe toutefois que l'obtention de la DETR/DSIL et la détermination du taux, dépendent entièrement de la décision de Madame la Préfète.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention sera également sollicitée auprès de l'État pour le fonds vert et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Considérant l'enjeu d'un tel projet, il est important de bénéficier d'une aide financière, qui permettra de le réaliser dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet de Rénovation énergétique de bâtiments communaux.
- ✓ **SOLLICITE** Madame la Préfète de l'Ardèche, au titre de la DETR/DSIL, pour l'obtention d'une subvention sur un coût prévisionnel évalué à la somme de 214 77,00 euros HT soit un montant TTC de 257 724,00 euros pour la première tranche,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,
Maire.



The stamp is circular with a blue border. Inside, there is a central emblem depicting a landscape with a building and trees. The text 'MAIRIE de COUX' is written in a semi-circle at the top, and '(Ardèche)' is written at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.

Christine GIGON,
Secrétaire de séance

